Plan National d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe

GESTION DES SITES DE PONTE

<u>PROBLEMATIQUE</u>: Pour être favorable au dépôt des œufs et au développement des jeunes cistudes, les sites de ponte doivent présenter une végétation herbacée basse





Le broyage

Dans quel but?

Pour rouvrir des milieux déjà relativement boisés ou compléter la gestion par pâturage en cas de persistance de zones de refus

A quelle période ?

Au cours de l'hiver (novembre à février), en dehors de la période d'activité de la cistude et d'émergence des jeunes. Attention cependant à ne pas intervenir lorsque les sols sont humides afin de ne pas induire un tassement trop important

Quelles précautions ?

Respecter le calendrier de reproduction de l'espèce et d'émergence des jeunes : exclure la période mi-mai à mijuillet ainsi que septembre et mars Privilégier l'utilisation d'engins légers

(2) Impacts positifs

⇒ Permet l'extension des zones de ponte

8 Impacts négatifs

⇒ Intervention mécanique lourde pouvant impacter la faune et la flore

La fauche

Dans quel but?

Pour l'entretien courant des milieux ouverts ne pouvant être pâturés

A quelle période ?

Coupe précoce en mai, avant la ponte, ou tardive à partir de mi-juillet, après la ponte

Quelles précautions?

Respecter le calendrier de reproduction de l'espèce et d'émergence des jeunes : exclure la période mi-mai à mi-juillet ainsi que septembre et mars
Privilégier l'utilisation d'engins légers
Exporter les produits de fauche

(2) Impacts positifs

(8) Impacts négatifs

⇒ Risque de mortalité des femelles
 ⇒ Intervention mécanique pouvant impacter la faune et la flore

⇒ Risque de densification du tapis végétal



Plan National d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe

GESTION DES SITES DE PONTE

Le pâturage

Dans quel but?

Pour l'entretien courant des milieux ouverts

Quels moyens?

Troupeaux de bovins, équins, ovins et caprins en pâturage extensif (<0.5UGB/ha/an)

A quelle période ?

Toute l'année, mais le troupeau, s'il s'agit de bovins ou d'équins, pourra être retiré en juin/juillet au moment de la ponte et en septembre et mars, à la période des émergences, si l'on craint les risques d'écrasements (rarement mortels)

Si un pâturage extensif ne peut supplanter un pâturage intensif, on préconisera un enlèvement du troupeau en juin afin d'éviter les risques d'écrasements pour les femelles. A savoir que le pâturage intensif, sur une durée limitée avant la période de ponte (déprimage début avril), peut être favorable dans la mesure où il crée des zones de sols nus (en revanche il est souvent défavorable à nombre d'espèces floristiques ou d'invertébrés). Le pâturage intensif est à proscrire en février/mars et septembre, au moment des émergences

Quelles précautions?

Mettre en place un pâturage extensif (<0.5 UGB/ha/an)
Prévoir éventuellement des exclos pour éviter que le troupeau
fréquente la zone de ponte pendant et après la ponte
Dans le cas d'un pâturage ovin, penser à adapter les clôtures : prévoir
des ouvertures de 12cm par 7cm tous les 20 mètres

Impacts positifs

➡ Maintien d'une végétation basse
 ➡ Plus favorable à l'ensemble de la faune qu'une intervention mécanique

® Impacts négatifs

⇒ Piétinement potentiel des femelles par le bétail au moment de la ponte



©L.BARTHE

La protection contre les sangliers

Dans quel but?

Protéger les de sites de ponte dans les zones à fortes densités de sangliers

Quelles précautions ?

Pour des sites de pontes restreints dans des zones à fortes densités de sangliers, une clôture électrique trois rangs bien ancrée dans le sol peut s'avérer nécessaire pour empêcher l'accès des sangliers au site de ponte

Des questions ? Contactez vos référents locaux :

Pour aller plus loin:

CADI A. et FAVEROT P. 2004 – La Cistude d'Europe, gestion et restauration des populations et de leurs habitats. Guide technique – Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels – p56/57. CISTUDE NATURE 2009 – Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Aquitaine – p81-83. CPIE Pays Gersois 2012 - Guide technique pour la conservation de la Cistude d'Europe en Midi-Pyrénées – p65.



